CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS
BULLETIN OFFICIEL | AMTSBLATT

Rubrique: Construction, territoire, énergie et transports
Sous-rubrique: Demande d'autorisation de construire
Date de publication: KABVS 27.11.2026
Visible par le public jusqu´au: 27.11.2029
Numéro de publication: BA-VS05-0000025124

Entité de publication

Commune de Saillon

Commune de Saillon, Rue du Bourg 19, 1913 Saillon

Demande d’autorisation de construire - Transformation et rénovation de la Maison du campeur : mise en conformité de la protection incendie, adaptation des aménagements intérieurs, rénovation énergétique de la toiture et remplacement des fenêtres des combles, modification des fenêtres de toit, installation de panneaux photovoltaïques. Rénovation des façades en bois par sablage du revêtement existant conservé. Réorganisation intérieure avec inversion de la salle de jeux et dortoirs, sans modification de l’affectation générale du bâtiment., Saillon

Titre du projet de construction
Transformation et rénovation de la Maison du campeur : mise en conformité de la protection incendie, adaptation des aménagements intérieurs, rénovation énergétique de la toiture et remplacement des fenêtres des combles, modification des fenêtres de toit, installation de panneaux photovoltaïques. Rénovation des façades en bois par sablage du revêtement existant conservé. Réorganisation intérieure avec inversion de la salle de jeux et dortoirs, sans modification de l’affectation générale du bâtiment.

Numéro pour consultation eConstruction
eac7d672

Requérant(e)
PHILIPPE MICHELLOD

Auteur(e) de plans
Fabrice Marcel André Franzetti

Parcelle
Parcelle 4130, No Folio 13, Lieu-dit Domaine de la Sarvaz

Coordonnées
2'579'025 1'112'019

Propriétaire
Relais de la Sarvaz SA

Affectation(s) de la (des) zone(s)
Zone mixte touristique et camping - caravaning

Moyen de droit / Consultation
Le dossier est consultable sur la plateforme eConstruction ou au bureau des Services Techniques, Av. des Comtes de Savoie 110, du mardi au vendredi de 8h à 12h, sur support informatique.
Les oppositions/réserves de droit privé éventuelles motivées, en particulier quant à la qualité pour agir, doivent être formulées par écrit et adressées soit par courrier (le timbre postal faisant foi) à l'administration communale de Saillon, soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction, dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). La commune vous rend attentif aux modalités mentionnées aux articles 57 et 58 LC concernant le délai et la forme.

Point de contact
Commune de Saillon
Rue du Bourg 19
1913 Saillon

Délai de mise à disposition
Expiration du délai: 28.12.2026